

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE CIRCULATION

OBJET : Pose d'un Débitmètre eau potable – Au croisement de la Route des Ifs et de la Rue aux Cailles

Le Maire de la Commune d'EPREVILLE,

Vu le Code de la Route, notamment son article R411.8,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le décret n° 96.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande présentée par l'entreprise VEOLIA EAU représentée par Monsieur Fabien BENET en vue de réaliser des travaux de pose d'un débitmètre eau potable au croisement de la Rue aux Cailles et de la Route des Ifs,

Il convient par conséquent de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise VEOLIA EAU représentée par Monsieur Fabien BENET est autorisée à entreprendre les travaux suivants : pose d'un débitmètre eau potable au croisement de la Rue aux Cailles et de la Route des Ifs
à compter du 2 novembre 2026 et pour toute la durée des travaux,

Article 2 : La Rue aux Cailles sera barrée uniquement les jours d'exécution des travaux au niveau du 26 Rue aux Cailles.
Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules sauf pour les véhicules de chantier.

Article 3 : Des panneaux réglementaires seront mis en place à une distance suffisante par la société VEOLIA EAU représentée par Monsieur Fabien BENET.
Le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier.

Article 4 : Le chantier sera considéré comme terminé une fois le récolement des travaux et la remise en parfait état du site constaté par un représentant de la mairie.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté adressée à
- La société VEOLIA EAU représentée par Monsieur Fabien BENET
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VALMONT

Fait à EPREVILLE, le 6 Octobre 2026
Le Maire, Pascal DONNET

